

**Conseil de l'Ecole Doctorale TESC**  
**du mardi 19 Mars 2019 en E412 de 14 h à 17 heures**

**Liste des 12 présents :** Sylvie CHAPERON (FRAMESPA), Bruno DE MENNA (élu doctorant), Emmanuel EVENO (Directeur de l'Ed TESC), Danièle GALLIANO (UMR AGIR), Aurélio LABAT (élu doctorant), Valérie LAFITTE-CARBONNE (Responsable DED), Philippe LEMISTRE (CERTOP), Noémie LUAULT (élue doctorant), Jean Marc LUCE (EA PLH-ERASME), Délis LUCENA (élu doctorant), Luis OROZCO (LEREPS) Nicolas VALDEYRON (TRACES).

**Rappel des faits ayant entraînés la non tenue des élections du Directeur-riche de l'ED TESC ce jour comme annoncé et aboutis au report de ces élections :**

- 3 candidats annoncés - le 13 février 2019 :
  - Martine JOLY - Laboratoire TRACES
  - Florent CHAMPY - Laboratoire LISST – CNRS
  - Marie-Christine ZELEM – Laboratoire CERTOP CNRS
- Retrait de la candidature de Marie Christine ZELEM
- Envoi d'un mail anonyme diffamatoire envers Florent CHAMPY - le 12 mars 2019
- Retrait de la candidature de Florent CHAMPY le 18 mars 2019

Intervention de Mme Sylvie CHAPERON (FRAMESPA) : Il existe une Cellule de prise en charge dans l'Etablissement qui à ce jour n'a pas été saisie

Echanges sur ce point

Débat et Vote : Pour ou contre la relance de la candidature pour la direction de l'ED TESC  
(10 POUR 1 Abstention 1 Contre)

Décision : **Nouvel appel à la candidature - date limite candidature : 29 Mars 2019**

Date du **Prochain Conseil d'ED TESC** pour l'élection de la Direction de l'ED TESC :

**Jeudi 4 avril 2019 de 14 h à 17 heures en D 155**

Débat sur une prise de position du Conseil de l'ED TESC sur le mail anonyme reçu et sur l'utilisation d'une liste de mails interne à l'Etablissement

Décision après mise au Vote : pas de volonté d'écrire un texte commun sur la position du Conseil de l'ED TESC sur les faits mais plutôt demande d'un texte écrit par la Présidence de l'UT2J adressé à tous les destinataires du fameux mail.

**Question diverse :**

A propos du texte informatif mis en ligne sur le site de l'ED TESC sur la tenue obligatoire du Comité de suivi de thèse : suite à l'écriture de la procédure, 1 point reste à éclaircir :

sur la composition du comité de suivi : le Président du Comité de Suivi, obligatoirement Extérieur doit être HDR du fait de son positionnement avec ses pairs, alors que pour les élus doctorants cette obligation génèrera des complications du fait du peu de nombre de professeurs ou HDR, et de l'importance de la présence de ces derniers lors de la soutenance, ce qui rend compliqué pour ces derniers d'être présents à la fois au CST puis au Jury de thèse.

il est donc décidé, après débat, que, **dans la composition du suivi de thèse, soit fortement recommandé la présence d'au moins 1 HDR ou assimilé.**

Pour rappel, le compte rendu du CST ne concerne que le temps 2

La séance prend fin à 16h50.